



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football professionnel

Question écrite n° 102562

Texte de la question

Si beaucoup se sont élevés en France contre les « stocks options » démentielles que se sont versés certains chefs d'entreprise ou certaines « stars » du CAC 40, les salaires abusifs versés à certains footballeurs lui paraissent tout aussi scandaleux. Si ces grands responsables d'entreprises ont au moins le mérite de gérer dans des conditions difficiles leurs sociétés et d'avoir d'énormes responsabilités en matière d'emploi, les salaires attribués aux footballeurs professionnels, de niveau international ou de niveau L. 1 et même en L. 2 paraissent de plus en plus démesurés. Le dernier en date est le contrat signé par un international français, qui vient de s'engager avec le FC Barcelone pour un salaire de 6 millions d'euros par an. Il s'agirait du deuxième plus gros salaire versé en Europe à un footballeur. S'ajoutent à cela des contrats publicitaires souvent considérables... Au moment où des familles connaissent des difficultés financières, de tels « salaires » paraissent complètement exorbitants et injustifiés. M. Alain Marleix demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative si, au niveau européen, il ne pourrait pas y avoir une entente afin de mettre un terme au versement de telles sommes. Il lui demande de prendre des initiatives afin d'essayer de remédier à une telle situation qui est considérée comme tout à fait anormale et immorale par de nombreux Français, d'autant que ces joueurs ont souvent tendance à placer leur argent sur des comptes à l'étranger ou dans des « paradis fiscaux »...

Texte de la réponse

Le sport n'est pas le seul domaine concerné par une inflation des salaires qui peuvent paraître démesurés au regard de ce que l'on peut considérer comme un salaire normal. Une situation comparable peut également être constatée dans d'autres domaines d'activité, comme le spectacle. Les offres de salaires que font les clubs de football dans le concert européen et international ne sont pas maîtrisables. On ne peut pas reprocher à une entreprise de s'adjoindre les services des meilleurs en leur faisant des offres de salaire élevées. Il convient également de constater que la France n'est pas le pays où les salaires des joueurs de football sont les plus élevés. Concernant la réglementation sportive en France, le gouvernement français s'est efforcé, au travers des réformes engagées depuis 2002, de réguler la seule logique économique en instaurant un principe de solidarité et de redistributions des produits vers le sport amateur et l'ensemble des clubs, en protégeant les clubs qui se consacrent à la formation des jeunes et qui donnent une dimension sociale à leur activité sportive.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102562

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8975

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2465